

Complément d'avis n°2021/04-06 relatif à l'accréditation de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Objet

Injonction émise dans l'Avis n°2021/04-06 concernant l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers, portant sur la transmission d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la démarche qualité, ainsi que de deux règlements de scolarité mis à jour.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers,
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Annick GALLAND, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 décembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement de l'ensemble des documents transmis par l'école et se prononce en faveur de la levée de l'injonction formulée dans son Avis n° 2021/04-06.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 décembre 2021.

La présidente, Elisabeth CREPON